

CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-211

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 juin 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Marie BACH.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marie BACH, M. Jean-Yves GATAULT, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, M. Bernard REYES, Mme Catherine SERRA, Mme Laurence PIGNIER, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. David TRANCHECOSTE, Mme Christelle MARTINEZ, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Mme Chantal GOMBERT, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Monsieur Roger TALLAGRAND.

REPRESENTE(S) : Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sophie BLANC, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS ; Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Anaïs SABATINI, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jacques PALACIN, Mme Véronique DUCASSY, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Pierre PARRAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre Louis LALIBERTE

=====

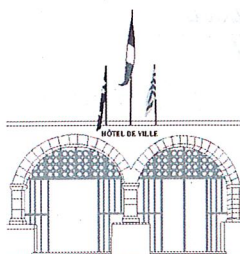
Régie du Palais des Congrès et des Expositions : participation financière de la Ville aux travaux de modernisation intérieure et de réaménagement des extérieurs du Parc des Expositions.

M. François DUSSAUBAT expose :

Mes chers collègues,

Le Parc des Expositions de la Ville est un équipement majeur, avec le Palais des Congrès, pour l'organisation des grands événements économiques et culturels sur le territoire. Inauguré en 1984 et conçu pour accueillir des foires et des salons, l'activité du Parc des Expositions s'est considérablement développée ces dernières années avec des expositions professionnelles d'envergure, des spectacles, des salons grand public et professionnels. Il permet également d'accueillir des manifestations locales, nationales voire internationales réunissant un grand nombre de visiteurs chaque année.

Le parc des expositions se compose de trois halls distincts (le grand hall, le satellite et le Hall'e). Il est complété de deux parkings de plus de 40 000m² permettant d'optimiser sa qualité d'accueil. Il convient cependant d'observer que l'équipement ne répond plus aujourd'hui aux exigences techniques requises par les organisateurs. Son acoustique intérieure, notamment, est pénalisante tant pour les concerts que pour les autres manifestations à forte fréquentation.



Ces équipements sont affectés depuis 2004 à la Régie du Palais des Congrès et des Expositions pour l'exercice de ses activités statutaires et l'établissement public local assume, depuis lors, la maîtrise d'ouvrage des travaux.

La Régie du palais des Congrès et des Expositions envisage aujourd'hui un important programme d'investissement sur le parc des Expositions avec :

- La rénovation du grand hall et de l'espace d'accueil, l'amélioration du confort acoustique, l'amélioration des accès aux véhicules hors gabarit, les modifications nécessaires aux configurations scéniques de grande ampleur, la modernisation de la ventilation et des éclairages ;
- La mise en place de tribunes rétractables permettant d'optimiser la fréquence d'utilisation et d'améliorer significativement le confort des spectateurs ;
- Des aménagements extérieurs avec la création de liaisons couvertes entre les différents halls, l'installation d'une couverture photovoltaïque.

Le montant global des travaux est estimé à 9 M€ HT.

Considérant les enjeux du rayonnement touristique, culturel et économique de la Ville, la municipalité a décidé de soutenir la modernisation de cet équipement à forte valeur ajoutée au travers d'une participation financière consentie à hauteur de 100 % du coût de l'opération.

En conséquence, je vous propose :

1. D'approuver l'attribution d'une participation financière d'investissement à hauteur de 9 M€ au bénéfice de la Régie du Palais des Congrès et des Expositions.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte :

28 POUR

13 ABSTENTION(S) : M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL, M. Jean-Marc PUJOL, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN.

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20220622-158096-DEU
Accusé reçu le : 29 JUIN 2022
Affiché le : 29 JUIN 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire l'Adjoint délégué

